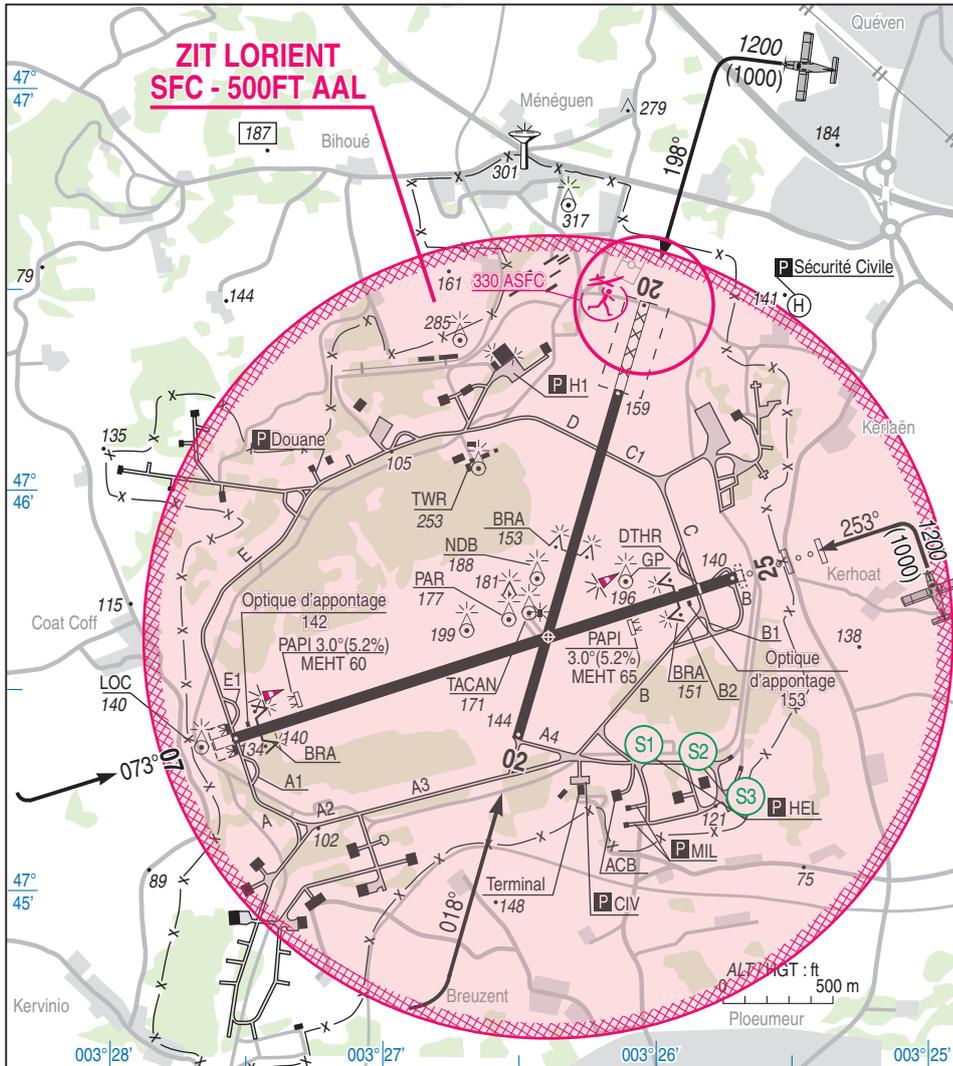


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) AD Lorient Lann-Bihoué LFRH
En vigueur : Du jeudi 5 septembre 2019 au mercredi 6 novembre 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR - AD : Lorient Lann-Bihoué LFRH



Extrait carte DIA VAC AD 2 LFRH ATT 01 en vigueur le 14 SEP 2017

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations défense spécifiques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24

GESTIONNAIRE
Lorient Tour

STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :
- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes ;
- des aéronefs en provenance ou à destination de l'AD de Lorient Lann-Bihoué ayant obtenu une autorisation préalable du gestionnaire ou une clearance de l'ATC ;
- des activités aéronautiques régies par protocole avec le gestionnaire qui restent utilisables.

SERVICES RENDUS
Les services sont rendus conformément au statut des espaces avec lesquels la ZIT interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :
Cercle de 1 NM de rayon centré sur 47°45'38"N, 003°26'24"W (ARP Lorient Lann Bihoué)

Limites verticales :
SFC/500 Ft AAL